



**C.C.A.S. DE NEUFMOUTIERS-EN-BRIE**  
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU JEUDI 10 JUIN 2021**

L'an deux mil vingt et un, le dix juin à dix heures, les membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Neufmoutiers-en-Brie, se sont réunis sous la vice-présidence de Monsieur Laïd HAMA.

**Membres élus présents :** Laïd HAMA, Delphine AMADO et Vanessa DARRIBAU

**Membres bénévoles :** Geneviève LAGA, Miriana MOURANI, Janine PICARD et Janine AMADO

**Absents excusés :** Ludovic POUILLOT, Alexandra CHEVALIER

**Pouvoirs :** Ludovic POUILLOT à Vanessa DARRIBAU, Alexandra CHEVALIER à Delphine AMADO

Nombre de Membres	
En exercice	9
Présents	7
Votants	9

Date de la convocation du conseil municipal : 04.06.2021

Date d'affichage : 04.06.2021

Monsieur Laïd HAMA, Vice-Président et Président de Séance constate que l'assemblée remplit les conditions de quorum pour délibérer et proclame la validité de la séance.

**Secrétaire de séance :** Vanessa DARRIBAU

La séance est déclarée ouverte.

---

**Question formelle**

- Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 10 avril 2021

**Question délibérante :**

- 1. Aide alimentaire - cantine
-

Envoyé en préfecture le 23/06/2021

Reçu en préfecture le 23/06/2021

Affiché le

ID : 077-217703362-20210610-1006202100-AR

## **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 AVRIL 2021**

Monsieur le Vice-Président soumet à l'assemblée délibérante l'adoption du compte rendu de la séance du samedi 10 avril 2021.

Après relecture, le compte-rendu n'appelant pas d'observation est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

Monsieur le Vice-Président procède ensuite à l'examen du point inscrit à l'ordre du jour :

### **1. AIDE ALIMENTAIRE - CANTINE**

Madame Delphine AMADO expose la situation d'un habitant de la commune qui sollicite le CCAS pour une aide financière pour la prise en charge des frais de cantine de ses enfants.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil d'administration **DECIDE**

De prendra à sa charge les frais de cantine jusqu'à la fin de l'année scolaire 2020/2021,

De prendra à sa charge les impayés dû à ce jour (mai : 101 €, juin : 146,88€), soit 247,88 €

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

La prochaine séance se tiendra le 10 juillet 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h39.

  
Vice-Président  
HAMA Laïd